

Quitter son domicile avec ses enfants en tant que père.

Par klinger, le 12/10/2010 à 20:51

Quel son les conséquences si je quitte mon domicile avec mes filles. Tout en prévenant la gendarmerie de mon domicile actuel, et prévenant le commissairiat de police de mon futur logement. Sachant qu une procedure de séparation est en cours et l'aide juriditionnelle m a été accordé a 55%.

Par **Domil**, le **12/10/2010** à **21:02**

Voyez avec votre avocat

Par klinger, le 12/10/2010 à 21:03

merci du conseil. Je m en doutais.

Par Domil, le 12/10/2010 à 21:50

Parce que tout dépend du contexte. Certaines fois, partir vous met dans une situation inextricable. D'autres fois, ça vous en sort, au contraire.

Par klinger, le 13/10/2010 à 05:13

Merci, comme avec le message précédent je vais voir avec mon avocat admis par l'aide juriditionnelle.